

DEPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE

Séance du 27 Janvier 2022

Délibération n°DEL-2022-7

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 25/01/2022

Date d'affichage : 25/01/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 Janvier à 18h15 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

**Présents :** Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND , Monsieur LEVANTERI Vincent, Madame POREAU Sylvie, Monsieur Didier AZNAR, Monsieur GIRARD Jack, , Madame MARILLER Amandine

**Procurations :** Madame GISSINGER Sylviane à Monsieur Jean-Bernard COMBA, Madame MORGAT-BEULIN Monique à Monsieur Gérald MISSOUR

**Absents excusés :** Madame ORNIA Katrine, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur ALLAINE Franck, , Monsieur JUSSEAUME Jérôme

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier AZNAR est nommé secrétaire de séance.

### **Objet de la délibération :** **Demande de subvention DETR 2022**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriale,

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant « la démolition de l'école primaire et la construction du mur de clôture au Nord »,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des Territoires ruraux -exercice 2022 conformément à la circulaire préfectorale du 20 décembre 2021, soit 60% du montant des travaux HT ;

Après en avoir délibéré ;

#### **A L'UNANIMITE**

**-ADOpte** l'avant-projet de « la démolition et désamiantage de l'école primaire, la construction du mur de clôture au Nord , et mise en place de 5 coffrets électriques», pour un montant de 107 655.96 € HT soit 127 845.75 € TTC

**-DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2022 ;

**-S'ENGAGE** à financer l'opération de la façon suivante :

DEPENSES HT		RECETTES	
-Désamiantage école primaire Total HT : 14 099 €		<b>DETR (60% du HT)</b>	64 593.58 €
-Démolition école + réalisation d'un mur de clôture + clôture rigide Total HT : 86 849.94 €		<b>Part communale – Auto financement (40% du HT)</b>	
-Cinq coffrets électrique Total HT : 6 707.02 €			43 062.38 €
<b><u>TOTAL HT :</u></b>	<b><u>107 655.96 €</u></b>	<b><u>TOTAL HT :</u></b>	<b><u>107 655.96 €</u></b>

-DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2022

-AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée

Et ont signé les membres présents,  
 Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire,  
 Gérard MISSIR